



Communiqué de presse

Date 26.11.2021

Mise en garde publique : salmonelles dans des en-cas au sésame

Un contrôle du laboratoire cantonal zurichois a mis en évidence des salmonelles dans le produit « tony's delight Sesame Ball ». Importées par l'entreprise Tony Trading GmbH, ces boules de sésame ont été vendues dans différents magasins. Un risque pour la santé ne pouvant être exclu, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) recommande à la population de ne pas consommer ce produit.

En quoi ce produit peut-il être dangereux ?

Les salmonelles sont des bactéries (appelées « agents zoonotiques ») pathogènes pour l'homme et l'animal. Chez l'homme, elles peuvent déclencher dans les 6 à 72 heures après la consommation des troubles gastro-intestinaux accompagnés de fièvre, ainsi que des vomissements, des diarrhées et des douleurs abdominales. Les personnes qui auraient consommé ce produit sont invitées à consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes précités.

Quel est le produit concerné ?

Produit : tony's delight Sesame Ball (boules de sésame)
Emballage : sachet de 100 g
Numéro du lot : 121
Date de durabilité minimale : 30.9.23
En vente chez :
Asian Markt GmbH, Schützengraben 20, 8200 Schaffhouse
India Supermarkt, Greenleaf Swiss AG, Josefstrasse 91, 8005 Zurich
Et dans d'autres magasins



Que doivent faire les consommateurs concernés ?

L'OSAV recommande de ne pas consommer ces produits et de les éliminer.

Renseignements :

Consommateurs :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Infodesk

Tél. +41 58 463 30 33

info@blv.admin.ch

Journalistes :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires (OSAV)

Service médias

Tél. +41 58 463 78 98

media@blv.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI